Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briis infos

n°86 • juin 2015

Le 8 mai, Briis se souvient et rend hommage à Guy Charitas Page 6

Sortie de printemps du CCAS : Une belle journée à Dreux Page 8

Une régie municipale de l'eau : c'est possible ! Page 11

La réforme des rythmes scolaires prend un nouveau virage à Briis Page 17

Belle 18e **Marche de Printemps**

Une bien belle journée dont les participants se souviendront longtemps.

La Marche de Printemps est chaque année un événement de notre communauté de communes co-organisée par celle-ci et un des quatorze villages du territoire. Cette année, Briis-sous-Forges a accepté avec plaisir cette proposition, et ce ne sont pas moins de trois cents marcheurs qui nous ont fait l'honneur de venir découvrir notre village.

Si vous n'avez pu participer à la randonnée, le dépliant de la Marche, est disponible en Mairie, comprenant le plan et informations patrimoine-faune-flore.

Allier patrimoine, nature et curiosités pour que chacun y puise des sources de plaisir et d'intérêt, tel était l'enjeu. Deux boucles étaient proposées, respectivement de 7 km et 13,6 km. Une partie de notre patrimoine a été découverte dès le début de la marche en passant devant la tour Anne-Boleyn et l'église St-Denis. La nature est luxuriante à cette époque de l'année. Le chemin Derrière les murs, le bois de la Garenne avec ses pins maritimes, ainsi que le plateau bucolique à souhait entre Chante-Coq et la ferme d'Invilliers, offrent une diversité propice à l'enchantement.

Réalisant que la marche traversait l'hôpital de Bligny, les randonneurs ont été plus que surpris. Peut-on imaginer trouver là ce parc et cet étang superbes (peu connus mis à part des convalescents) ? Les randonneurs ont profité de la traversée pour admirer l'architecture de l'ancien sanatorium et du théâtre de Bligny dont le parvis a accueilli la pause ravitaillement.

La plaine du Coudray a conduit les marcheurs jusqu'au jardin de la Biodiversité près de la station d'épuration, pour finir au centre du village dans le jardin médiéval.

Les sourires des randonneurs à leur retour témoignaient de leur satisfaction d'être à Briis, ce beau dimanche de mai et d'avoir marché ensemble. Certains ont prolongé ce moment en pique-niquant au soleil sur la place de la Mairie.

Chaque année, la coupe de la Marche de la CCPL est remise au village le mieux représenté proportionnellement au nombre d'habitants. Le village de Pecqueuse, dont 8 % des habitants s'étaient mobilisés, a remporté la coupe, pour la troisième année consécutive, suivi de Boullay-les-Troux. Briis est arrivé troisième, avec 2,5 % d'habitants, mais 85 briissois.

Un grand merci à tous les bénévoles de notre commune qui ont organisé, accueilli et sécurisé cette belle randonnée.

Karine Sanchez
Maire-adjointe, chargée de la Vie locale et associative

Les projets avancent **d'un bon pas**

Un peu plus d'un an après les élections municipales de mars 2014, le programme soutenu par près de 70 % de Briissoises et de Briissois se met chaque jour en œuvre de façon très soutenue.

De la gratuité du gymnase pour les associations utilisatrices, à la mise en place d'un service de lecture numérique à la médiathèque, de la création de nouvelles activités pour favoriser l'autonomie des aînés, à l'arrivée d'un 4e agent spécialisé à l'école maternelle, de la création d'une nouvelle formule du bulletin municipal à la mise en place de nouvelles activités périscolaires en faveur de la réussite scolaire de tous les élèves, bien des engagements sont d'ores et déjà réalisés.

Mais surtout, tous les projets phares du mandat figurant dans le programme municipal sont dès à présent sur les rails.

- Les travaux d'assainissements préalables à la réalisation de la future maison de santé sont désormais réalisés. Avec tous les professionnels de santé de la commune, sans exception, nous procédons ces jours-ci aux ultimes ajustements qui vont offrir une très grande qualité d'accueil et de soins.
- Une récente réunion publique a permis de faire le point sur toutes les études techniques, financières et juridiques très favorables à la réalisation de la future régie publique communale de l'eau potable. Réaffirmé par les participants, ce projet va permettre à la commune de retrouver la maîtrise de la gestion de ce bien commun et aux usagers de bénéficier d'une baisse de son prix.
- Les travaux de réalisation des assainissements collectifs des hameaux de Frileuse et du Coudray débuteront à l'automne, dès la fin de l'appel d'offres en cours.
- L'inauguration des jardins publics municipaux participatifs dont profitent déjà les habitants de la commune, aura lieu à la rentrée au mois de septembre.
- Deux projets conduisant à la création de 45 logements diversifiés - terrains à bâtir, primo-accessions, logements aidés - vont faire l'objet de signatures de conventions à la rentrée, permettant à de nombreuses familles Briissoises d'envisager une évolution de leurs parcours résidentiels.
- D'autres projets avancent comme la rénovation des rues et du cimetière, le projet de lutte contre les inondations, celui de l'implantation d'une moyenne surface et d'un poste à essence discount à côté de la gare autoroutière ou encore les projets d'aménagements de sécurité des rues.

La seule évocation de ces nombreuses avancées témoigne du niveau d'implication des conseillères et des conseillers municipaux de la majorité ainsi que de l'ensemble des agents communaux. D'autant que ces projets avancent en même temps que se développe la multitude d'animations et d'événements festifs et culturels portés par les élus et des dizaines de bénévoles.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Bernard Vera
Maire de Briis-sous-Forges

La 4e édition du festival **Jeux Thèmes : un succès**

Le festival Jeux Thèmes a fêté cette année son quatrième anniversaire avec la thématique des jeux d'enquête…

En amont du week-end de festivités, une exposition a été proposée à tous les jeunes écoliers briissois. Ainsi, ils ont pu apprendre à devenir de jeunes détectives…

Puis le vendredi soir, les conteuses de la MJC ouvraient le bal avec une belle soirée de voyage.

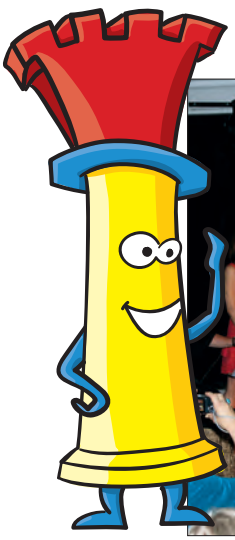

Et c'est à 7h30 samedi matin que sont arrivés les premiers bénévoles pour monter tous les barnums et installer toute la place.

Ensuite joueurs, visiteurs, curieux, détectives amateurs et enquêteurs chevronnés ont pu profiter de la programmation très dense des deux jours du Festival :

Les jeunes guitaristes ont inauguré l'espace scénique suivi des jeunes danseuses de modern'jazz, puis du hip-hop. Entre deux spectacles les enfants ont pu participer à des tournois et gagner de nombreux jeux.

Pendant ce temps, les adultes se creusaient les méninges à la recherche du coffre-fort de la MJC, et seulement sept équipes sur tout le week-end sont arrivées à retrouver le coffre. Les défis étaient donc ardus mais atteignables.

D'énigmes en spectacles, de crêpes en smoothies, et de jeux en jeux, tous les publics ont pu se rassasier tant le programme était divers, pour tous les âges, tous les goûts, tous les niveaux tout au long du week-end, sous un magnifique soleil et avec le sourire.

Sophie De Sousa,
Directrice de la Maison des Jeunes et de la Vie associative

Que d'enquêtes menées à bien grâce aux subtiles cellules grises des perspicaces enquêteurs de tous âges !

Le 8 mai, Briis se souvient **et rend hommage à Guy Charitas**

Un groupe d'hommes décidés, aujourd'hui presque tous disparus, s'est levé pour lutter contre l'occupant.

À l'occasion de la traditionnelle cérémonie dédiée à l'anniversaire de l'Armistice qui a marqué la fin de la guerre de 39-45, Bernard Vera, maire de Briis-sous-Forges a, cette année, rendu hommage à la poignée d'hommes qui se sont engagés dans la résistance à l'occupant nazi à Briis et tout particulièrement à Guy Charitas, présent avec sa famille et ses amis. Habitant de notre commune de longue date, il vient en effet d'être nommé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

70 ans après, il est encore et toujours utile de se souvenir de tous ces combattants de l'ombre, sans uniforme qui ont exposé leur vie avec courage pour défendre notre liberté.

Bernard Vera a rappelé *"qu'après avoir perdu 51 de ses enfants pendant la guerre de 1914-18, Briis a, également apporté sa contribution au combat pour la libération de notre pays lors de la seconde guerre mondiale."*

Le temps de guerre à Briis

Dans notre commune occupée qui vit au ralenti et qui connaît les rationnements, la solidarité et l'esprit de résistance se concrétisent de différentes façons.

Ainsi plusieurs familles juives qui ont fui Paris, sont hébergées et cachées avec l'aide et la complicité de nombreux habitants.

Plusieurs jeunes en situation irrégulière, soit réfractaires au Service du Travail Obligatoire (STO) ou évadés des camps de prisonniers, entrent dans la clandestinité.

Et dans ce contexte, un groupe d'hommes décidés, aujourd'hui presque tous disparus, se lève pour lutter contre l'occupant.

Un réseau de résistants

Fin 1942, début 1943, sous l'impulsion d'Arthur Lerat, transporteur-exploitant forestier, d'Émile Hardouin ex-

ploitant agricole, et de Marcel Quinet, sous-officier de carrière de l'armée belge, un groupe de résistance se constitue à Briis avec Robert Doyen, Robert Lorpin et Guy Charitas qui n'a pas encore vingt ans. Ce groupe rejoint le réseau de résistance "Vengeance-Action" qui agit sur le secteur de Dourdan sous la responsabilité de Couderc dit "Alain", seule personne en relation avec l'État-major des Forces Françaises combattantes à Londres. Cette organisation compte plusieurs groupes de cinq ou six hommes dont celui de Briis parmi lequel plusieurs hommes travaillaient dans l'exploitation forestière et agricole, et de ce fait était particulièrement sollicité et exposé pour toutes les opérations de parachutages qui nécessitaient le camouflage des parachutes et la cache d'armes.

Le danger est permanent, le poste allemand le plus proche se situant à Frileuse à moins de 2 km du lieu des parachutages. Guy Charitas, sous le pseudonyme de Roland (en lien avec le prénom de sa femme Rolande) participe alors à la préparation et à l'accueil de nombreux parachutages, au ravitaillement des maquis des environs et à la transmission des informations.

De probables dénonciations

Dans la nuit du 17 avril 1944, un événement tragique vient contrarier la vie du groupe. Alors qu'il est un peu plus de minuit, les habitants de la Grande Rue sont réveillés par l'arrivée de deux tractions avant et d'une camionnette bâchée qui stationnent devant la maison de Marcel Quinet.

Cette nuit-là, Marcel Quinet puis Émile Hardouin sont arrêtés par la Gestapo. Les deux résistants sont déportés, l'un au camp de Buchenvald dont il reviendra en 1945, l'autre au camp de Dachau où il mourra. La Grande Rue porte désormais le nom de Marcel Quinet.

Guy Charitas qui a réussi à s'échapper et craint d'être repéré, part avec ses autres camarades se cacher quelques semaines en Seine-et-Marne. Quand il revient, peu avant le débarquement des forces alliées en Normandie, il reprend rapidement contact avec la résistance locale et reste dans les bois des environs, dans la semi-clandestinité, en changeant très souvent de refuge pour poursuivre les opérations de parachutage et le transport d'armes notamment en juin 1944.

À partir de ce moment, les accrochages avec les troupes allemandes se multiplient et Guy Charitas, grâce à sa présence d'esprit et à son courage, réussit à sauver du matériel parachuté pour armer d'autres groupes de résistants.

Un courage reconnu

Ces actions lui ont valu d'être cité à l'ordre du régiment et de se voir attribuer la Croix de Guerre avec étoile de bronze. Il est également chevalier dans l'Ordre National du Mérite, titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix du combattant volontaire.

En ce 08 mai 2015, la plus haute distinction de la République, celle de Chevalier de la Légion d'honneur, lui est attribuée, avec la reconnaissance de la Nation pour un parcours personnel qui l'honore et avec lui, tout notre village ; et au-delà, l'ensemble de notre territoire. Nous en sommes très heureux et très fiers.

Une commune engagée dans la transmission des valeurs et de la mémoire

"Ces événements tragiques et glorieux, vécus par le groupe de résistants dont Guy Charitas est le dernier porte-drapeau, appartiennent à l'histoire de notre commune. Il importe qu'ils restent vivants dans la mémoire de tous parce qu'ils ont forgé l'identité profonde de notre village et son attachement aux idéaux de paix et de liberté", a rappellé Bernard Vera. Ces idéaux sont constamment réaffirmés lors des rendez-vous annuels du 10 novembre pour l'armistice de 1918 et du 19 mars qui marque la fin de la guerre d'Algérie et du Maroc.

C'est ainsi que s'opère, jour après jour, année après année, la transmission des valeurs du vivre ensemble auprès des jeunes générations.

Claudine Chappe

Pour en savoir plus sur cette page de notre Histoire, à consulter : "La résistance dans notre village" (1943-44) (association Les Amis du Vieux Briis)

Le danger est permanent, le poste allemand le plus proche se situant à Frileuse, à moins de 2 km du lieu des parachutages.

La remise de médaille à la Préfecture de l'Essonne : *Entouré de sa famille, de ses amis et de Bernard Vera, Guy Charitas a reçu cette haute distinction à Évry des mains du Préfet de l'Essonne, Bernard Schmeltz.*

Sortie de printemps du CCAS : **une belle journée à Dreux**

Ce sont plus de cent aînés qui se sont retrouvés ce jeudi 5 juin sur la place devant la mairie pour participer à la traditionnelle sortie de printemps organisée par le CCAS. Nous avons choisi de donner la parole aux participants :

«C'est la troisième fois que nous nous inscrivons à la sortie de Juin. Nous avions été enchantés par les deux premières. Qu'allait nous réserver la 3e ? nous n'avons pas été déçus : nous avons retrouvé des Briissois avec qui nous avions sympathisé. Il faut dire que l'équipe organisatrice est aux petits soins avec tous et qu'elle nous chouchoute du départ jusqu'au retour.

On roule, une petite pause (café, thé, jus de fruits, etc.) vient ponctuer le début de matinée.

Puis c'est la visite guidée de la Chapelle Royale de Dreux. Nous ne connaissions pas. Nous découvrons ce monument de style néoclassique, ses vitraux de Sèvres, ses sépultures et ses gisants sculptés admirablement dans le détail (mains, tissus, dentelles). Puis c'est la visite du centre-ville (beffroi, maisons anciennes à pan de bois, maison du XIIème siècle de Robert 1er…)

Quelques kilomètres plus tard, un repas gastronomique nous est servi dans une charmante auberge. Nous vous passons les détails, il fallait venir !

Maintenant repus, si nous faisions une petite visite à l'écomusée des vignerons ? Cette association nous fait découvrir les outils pour la vigne, déguster le vin aromatisé qu'elle produit, ainsi que le cidre qu'elle

"l'équipe organisatrice est aux petits soins avec tous et nous chouchoute du départ jusqu'au retour."

fabrique avec les pommes données gracieusement par les producteurs.

18h déjà, Il nous faut rentrer. Et si on mettait une note ? C'est la mode sur internet. Nous, nous donnons 10/10 pour l'organisation, le choix des sites et des visites, du restaurant, pour l'ambiance et la simplicité dans les contacts. Comme on dit, *"À recommander à un ami"*.

Merci encore à toute l'équipe organisatrice pour cette belle journée.»

Claudine et Jacques

«Belle découverte de Dreux, mais visite un peu trop rapide du centre historique.

Superbe repas dans une ambiance chaleureuse : le service, le goût, la présentation, la quantité… tout y était !

Une visite intéressante de l'écomusée du vigneron et un petit tour reposant dans le jardin médiéval avant de reprendre la route pour Briis.

Bravo à toute l'équipe et à l'année prochaine.»

Brigitte, Danièle et Jean-Luc

«Je suis enchantée de l'ensemble de cette journée qui s'est déroulée dans une ambiance cordiale. J'ai particulièrement apprécié la Chapelle Royale et ses dentelles de pierre.» **Jeanne-Marie**

«Une très bonne journée et une bonne ambiance. Les visites, le restaurant, tout était bien organisé. J'ai eu le plaisir de revoir la Chapelle Royale.» **Chantal**

Propos recueillis par
Claudine Chappe
Membre du CCAS
Christiane Lépissier
Conseillère municipale
Christine Duval
Vice-présidente du CCAS

"En mai fais ce qu'il te plaît", dit une maxime saisonnière bien connue. Voilà une recommandation fort séduisante ! C'est ce que nous a permis la diversité des événements proposés aux Briissois de tous âges durant ce joli mois printanier.

Spectacle enfants

Le samedi 30 mai Le "Théâtre de la Vallée" a joué "Petit-Bleu Petit-Jaune" à la Médiathèque, au grand bonheur des quelque soixante enfants et parents présents. Basé sur l'album de Léo Lionni, ce spectacle, en jouant sur les mobiles, les couleurs et les percussions, aborde de grands sujets comme la différence, la tolérance et l'amitié tout en restant par la simplicité de son histoire accessible aux tout-petits.

Le spectacle a été suivi par un atelier d'éveil musical auquel ont participé une trentaine d'enfants. Chacun avait son instrument, et tandis que l'artiste s'improvisait chef d'orchestre, les petits musiciens en herbe ont offert à leurs parents un mini-concert de percussions et d'instruments à vent.

Caroline Cerf

Thé dansant

Malgré la chaleur, ils étaient venus au thé dansant pour s'amuser et partager un après-midi convivial.

Pour fêter l'arrivée de l'été, les tables de la salle communale étaient ornées de jolies nappes et fleurs de saison.

Les musiciens Daniel et Gérard ont su mettre rapidement l'ambiance pour attirer les premiers danseurs sur la piste.

Tous étaient contents de partager ce moment et de déguster les gâteaux faits maison apportés par les convives autour d'une bonne tasse de café ou de thé. *Christine Duval*

Soirée jeux du 2 mai

Depuis 2011, chaque premier samedi du mois, de 20h à minuit, la Maison des Jeunes de Briis est une étape du "Café Tour".

Cette initiative, proposée en partenariat avec Asmodée (maison européenne d'édition de jeux) et qui s'adresse à tous les publics est un succès mensuel. Même lorsque la soirée tombe sur un des ponts ensoleillé de mai, vous trouverez toujours des joueurs avides de rencontres et de connaissances de nouveaux jeux.

Pour la première fois, la prochaine soirée jeux aura lieu exceptionnellement à la Ludothèque, le samedi 4 juillet à 20h. Du coup il n'y aura pas de restauration sur place, mais encore plus de jeux.

Vente du Muguet de la Caisse des écoles

Même si la pluie et le froid s'étaient donné rendez-vous en ce 1er mai 2015, les bénévoles de la Caisse des Écoles ont été d'une efficacité redoutable. Il a été vendu cent bouquets de trois brins et quatre-vingts pots et ce malgré les vacances.

Un 1er mai réussi dont les bénéfices serviront au financement de projets des deux écoles Briissoises. Un grand merci à tous les acheteurs qui ont manifesté ainsi leur intérêt pour la Caisse des Écoles.

Brigitte Alexandre

Peinture passionnément

Cette année encore le groupe de peintres de la MJC s'est lancé un défi thématique. Ce groupe, d'une douzaine de peintres amateurs, nous a proposé une sélection de leurs toiles sur le thème "Les quatre saisons". Pour l'occasion, les Briissois ont proposé à quelques-uns de leurs collègues de Fontenay-les-Briis de les rejoindre pour l'exposition. Au final, encore une belle réussite avec pas moins de dix-sept exposants qui ont chacun présenté plusieurs de leurs œuvres du 7 au 18 avril à l'étage de la Médiathèque. Nos voisins ont encore une fois démontré qu'ils avaient du talent.

Cette exposition est aujourd'hui une tradition à Briis. C'est aussi un des symboles du soutien de la Mairie aux pratiques artistiques amateurs des Briisssois, un élément important de la richesse culturelle de notre village. *Emmanuel Dassa*

Une régie municipale de l'eau : **c'est possible !**

L'eau, comme l'air, est indispensable à la vie. C'est une évidence, bien souvent oubliée

Après avoir confié la gestion de l'eau potable à une société privée pendant plus de 50 ans, la commune reprend la maîtrise de l'eau.

L'eau est un bien commun de l'humanité indispensable à la vie. Elle n'est donc pas une marchandise. L'accès à l'eau est un droit humain fondamental qui ne peut être garanti que par une gestion publique, démocratique et transparente.

Histoire de l'eau potable à Briis

Une majorité de communes en France gère directement ce service, sans le moindre problème et à la satisfaction de leurs habitants. Ce sont des communes de tailles très variées, de Paris à Bordeaux en passant par de très nombreuses petites communes rurales. Proche de chez nous, le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Ablis distribue l'eau dans dix-neuf communes depuis 1935.

Actuellement et depuis des dizaines d'années, la fourniture de l'eau dans notre village est assurée par deux grandes sociétés multinationales, La Lyonnaise des Eaux et Véolia.

En 1963, la commune a signé un contrat de délégation de service public avec la Lyonnaise des Eaux, afin d'assurer la distribution de l'eau potable dans la plus grande partie de Briis : le bourg et les hameaux de Frileuse, Chantecoq et de Mulleron. Cette eau provient de la Seine et est potabilisée par l'usine de Morsang-sur-Seine. Pour les hameaux de Launay et du Coudray, c'est la société Véolia qui assure la distribution de l'eau. Celle-ci est une eau souterraine captée et traitée par le Syndicat des Eaux d'Angervilliers depuis 35 ans.

Le bilan de cette gestion est simple : la commune ne maîtrise pas vraiment ce service public destiné aux habitants. Chaque année, un rapport lui est adressé qui l'informe sur la qualité de l'eau et les résultats techniques et financiers de la gestion. Mais elle n'a aucun pouvoir de décision ni sur les tarifs ni sur les travaux nécessaires au maintien en bon état du réseau.

Les tarifs sont déterminés par une formule fixée par contrat, ce qui conduit à une hausse automatique régulière, sans lien direct avec l'amélioration du service. →(suite)

Plusieurs années de réflexion, d'études et de discussion

C'est pourquoi, redonner à la commune et aux citoyens les moyens de gérer cette ressource dans l'intérêt de tous a été un engagement majeur de notre programme électoral.

Dès 2012, c'est à l'initiative du mouvement associatif, en écho à ce qui se développait dans le pays et à l'étranger, que les premières réflexions sur ce sujet ont commencé dans notre commune. Prendre en compte cette évidence trop souvent oubliée que *"l'eau, indispensable à la vie, tout comme l'air, ne doit pas être traitée comme une marchandise"* conduit à aborder sa gestion de façon différente. Des publications, des articles dans le bulletin municipal, plusieurs réunions publiques ont permis de présenter ce sujet à nos concitoyens et à lancer le débat qui s'est développé depuis.

"Nous avons la certitude, désormais, qu'une régie municipale de l'eau est possible et pourra produire une réelle diminution du prix payé par chacun."

Une gestion publique en régie municipale est possible

Différentes études ont été conduites au cours des derniers mois pour vérifier comment cet engagement pouvait être tenu.

Nous avons la certitude, désormais, qu'une régie municipale de l'eau est possible et pourra produire une réelle diminution du prix payé par chacun.

Sur le plan technique, une étude fine a permis de vérifier que notre réseau de canalisations était en bon état. Par conséquent, il n'y a pas d'exigence d'investissements exceptionnels en dehors d'un entretien et d'un renouvellement réguliers des canalisations et des compteurs.

Sur le plan financier, l'analyse des comptes montre que des économies importantes sont possibles.

L'implication des citoyens

Fin juin 2015, une réunion publique présentant l'ensemble de ce dispositif à la population a été l'occasion d'échanger avec la Municipalité sur les éléments tels que le Conseil d'exploitation, la tarification sociale, le calendrier précis des étapes du basculement du système actuel vers le système nouveau, les projets ultérieurs déjà esquissés sur la base des études menées, mais pour lesquels l'avis de tous est nécessaire.

Ces économies, estimées à un tiers de la dépense globale actuelle, seront réparties afin de permettre le bon fonctionnement de la future régie, la baisse du prix de l'eau pour les usagers et la constitution d'une réserve pour les investissements futurs.

Notre conviction qu'une gestion publique est aujourd'hui nécessaire et possible est donc parfaitement fondée.

Bien entendu, cette conviction ne repose en rien sur une quelconque mise en cause des compétences des personnels de la Lyonnaise des Eaux qui assurent avec beaucoup de professionnalisme la continuité du service public aux habitants et qui distribuent une eau d'excellente qualité.

La rupture du contrat avec le délégataire aura-t-elle un coût ?

Depuis 2009, une décision du Conseil d'État permet aux communes qui le souhaitent de mettre fin avant échéance, aux contrats exagérément long passés avec une société privée.

La commune a donc demandé à bénéficier de cette opportunité. Elle a produit auprès du Directeur des finances publiques un rapport financier démontrant que la commune ne doit aucun euro à la Lyonnaise des Eaux. Le Directeur des finances publiques a validé les conclusions de ce rapport et la fin du contrat a donc été fixée au 3 février 2016.

La future Régie publique débutera donc son activité sans la moindre dette.

La régie municipale

La régie municipale sera un établissement public distinct de la Municipalité, géré selon des statuts spécifiques. Elle disposera d'un budget propre et sera dirigée par un Conseil d'exploitation composé majoritairement de représentants de la Commune mais aussi de représentants des usagers. Cette struc-

ture aura la charge d'assurer la distribution de l'eau achetée auprès de divers fournisseurs possibles après négociations. Elle fixera chaque année le prix facturé selon une tarification qui comportera un volet social. Elle décidera des investissements en fonction des conclusions du Schéma d'eau potable que la commune est en train d'élaborer.

Un prochain Conseil municipal décidera de la création de cet établissement. Ensuite, le Conseil d'exploitation sera mis en place et les personnels techniques et administratifs en charge de son fonctionnement seront recrutés.

La facture d'eau de chacun

La baisse du prix de l'eau provoquera automatiquement une baisse de la facture que chacun de nous reçoit du gestionnaire actuel. Mais cette facture peut correspondre à différents services en plus de la distribution de l'eau potable.

Elle comprend alors 3 volets : la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, les prélèvements pour des organismes publics. Seul le 1er volet est principalement concerné par la mise en place de la régie municipale.

Il avait été envisagé de mettre en œuvre une régie intercommunale avec le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région d'Angervilliers) qui produit de l'eau potable et la distribue dans les communes voisines et dans deux hameaux de notre village. Mais l'étude détaillée de la qualité des réseaux ayant mis en évidence une assez grande différence entre les communes, une mutualisation ne permettrait pas aux habitants de notre Commune d'y trouver un avantage immédiat.

Le SIAEP reste un partenaire important. Ce partenariat pourrait même s'élargir car il pourrait devenir le producteur de l'eau que la régie distribuera dans Briis.

La régie développera également des partenariats afin de mener à bien certaines prestations : surveillance du réseau 24h sur 24h et 7 jours sur 7, contrôle de la qualité de l'eau, réalisation des travaux.

Le contrôle détaillé sera exercé par le Conseil d'exploitation, selon les orientations préalablement définies.

Toutes les conditions d'un retour à une gestion publique de l'eau potable se trouvent donc réunies. Il reste désormais à préparer minutieusement tous les volets garantissant sa réussite.

Michel Massiou
Conseiller municipal, délégué au Cadre de vie
et ***Didier Dubois***
Conseiller municipal, délégué aux Enjeux de l'eau

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.
Code de l'environnement - article L210-1

Vers le zéro phyto...

Notre commune a rejoint en juillet 2013 le programme Phyt'Eaux Cités*, une démarche de prévention et de sensibilisation pour limiter l'emploi des produits phytosanitaires sur les bassins de la Seine, l'Orge et l'Yvette.

Les produits phytosanitaires : herbicides, insecticides, fongicides, ont pour rôle de prévenir l'apparition ou de détruire des végétaux, des insectes, ou des champignons dits "nuisibles" pour le développement des récoltes et des plantes d'ornement.

"Laisser la place à ces plantes appelées injustement "mauvaises herbes" est le moyen le plus efficace de stopper les traitements chimiques"

En France, 39 % des eaux de surfaces (rivières, lacs…) et 21 % des eaux souterraines (nappes phréatiques, rivières souterraines…) ont des teneurs en pesticides nécessitant des traitements spécifiques et coûteux pour la production d'eau potable. L'usage croissant de ces produits est une cause majeure de pollution des rivières en Île-de-France.

La commune a bénéficié d'un audit de ses pratiques phytosanitaires et d'une formation pour l'ensemble du personnel des services techniques.

Un plan de gestion des espaces communaux va être mis en place

cette année. Quatre sites pilotes ont déjà été choisis : le jardin public du 19 rue Patton, l'espace vert de la rue de la division Leclerc, le quartier des écoles, le hameau de Launay-Maréchaux. De nouveaux procédés d'entretien, plus respectueux de l'environnement et adaptés à chaque site vont être adoptés.

Cela favorisera l'apparition d'une végétation spontanée et des insectes. Laisser la place à ces plantes appelées injustement "mauvaises herbes" est le moyen le plus efficace de stopper les traitements chimiques, de préserver notre santé et la nature qui nous entoure.

Les méthodes employées sur ces sites seront progressivement généralisées sur l'ensemble du village, afin de tendre vers le zéro phyto.

Christiane Lépissier
Conseillère municipale, déléguée aux Enjeux écologiques

** Dix partenaires se fédèrent autour du syndicat des eaux d'Île-de-France, à l'initiative de l'action Phyt'eaux Cités.*

Fabriquer son **engrais naturel**
Astuce de jardinier(e)

Un truc pour fortifier vos plantations, sans passer par la case chimique ? Des produits naturels transformés feront l'affaire.

Recette du purin d'orties

Dans un récipient de préférence en bois (vieux tonneau), mélanger 100 grammes d'orties par litre d'eau. Les orties devront être plutôt jeunes, surtout non fleuries et non montées en graines.

Laisser le mélange macérer pendant une à quatre semaines, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de formation de mousse. Vous devrez remuer le mélange quotidiennement.

Filtrer puis diluer dans des proportions de 1/10e avant utilisation.

Le marc de café, un engrais pour rosiers

Reconnu pour ses vertus répulsives d'insectes, il est également un très bon engrais pour la terre des rosiers. Dans le marc de café, on retrouvera de l'azote permettant le développement végétatif des rosiers (la partie aérienne) et du phosphate, qui permettra un bon développement des racines.

Il suffira de le déposer au pied du rosier, sans non plus exagérer sur la fréquence de dépôt, idéalement, un petit grattage pour mélanger le marc à la terre sera idéal.

source : www.binette-et-jardin.com

Beleine s'en est allée

Nous garderons de Beleine son profond humanisme.

Extrait de l'hommage de Bernard Vera, Maire pour la disparition de Beleine Valette.

«Beleine nous a quittés. Dans un bruissement à peine perceptible. Rien ne nous laissait deviner un départ si soudain. Beleine ne parlait jamais d'elle, toujours de vous. Elle n'évoquait jamais ses petits malheurs, elle préférait parler de la vie.

La nouvelle de sa disparition nous a donc tous cueillis. Cette absence si brutale, si injuste, nous rend terriblement tristes. Nous sommes dans la peine.

Cher Michel, chers Emmanuel et Patricia, chers Antoine et Brigitte, chers Anaïs, Alexandra, Benjamin et Florian, nous partageons votre douleur et le chagrin de votre famille.

Je suis particulièrement honoré de témoigner de l'estime que je porte à Beleine en tant que femme de convictions et de grande culture, mais aussi en tant que citoyenne et amie.

Cet hommage, je veux le rendre au nom de tout notre village. Au nom de tous ses amis et voisins, profondément attristés d'avoir perdu une des leurs. Parmi celles et ceux qui comptent dans la vie d'un hameau, d'un village, d'un territoire.

Nous garderons de Beleine son profond humanisme. Son attention aux injustices de ce monde. Son amitié chaleureuse et fraternelle. Beleine se mettait rarement en avant et pourtant elle était si présente.

Et quand Michel évoque cette merveilleuse histoire de la Colombe, quand l'histoire de la Colombière enchante et honore notre village, Beleine est là, solide et frêle à la fois, au cœur d'un bonheur qu'elle partage sans compter.

Tous ceux qui ont eu la chance de la côtoyer ont été emportés par son humeur pétillante, sa joie de vivre, son art culinaire, sa grande humanité.

Je garderai d'elle le souvenir de sa participation avec Michel aux nombreuses réunions au cours desquelles s'est élaboré le programme des récentes élections municipales. Ses préoccupations premières portaient sur les projets en faveur des jeunes et des politiques solidaires. Ce qui la motivait et la mobilisait c'était le bien-être des plus fragiles, comme condition du bien être de tous. Beleine était une femme de devenir. Une femme généreuse et sensible. De celles dont Aragon disait qu'elles sont l'avenir de l'homme.

À notre ami Michel, à ses enfants, petits enfants, a sa famille, à ses proches et à ses amis que je sais dans la peine, j'adresse, au nom de la municipalité et des habitants de la commune, mes condoléances les plus émues et les plus attristées.

Au revoir Beleine, tu nous manques tant.»

Bernard Vera,
Maire de Briis-sous-Forges

À Briis, notre engagement est de permettre à chacun, Briissois ou visiteurs, de profiter d'une excellente qualité de vie. En imaginant le village de demain, il nous faut répondre au mieux aux besoins et aux aspirations des habitants et des usagers en matière d'aménagements urbains et services.

Travaux de maintenance d'Orange

En voyant Orange intervenir place de la Libération, certains ont espéré que les travaux concernaient l'arrivée

de la fibre à Briis. Il ne s'est agi que d'une intervention de maintenance, importante, visant à changer un gros câble endommagé. Ce sont près de 1 800 lignes qui étaient concernées, tant à Briis que dans certaines communes voisines. Raccorder un à un ces fils… pas évident à faire.

Quant à l'arrivée de la fibre, le plan d'équipement engagé par le Département se place à l'horizon 2020 pour les particuliers.

Restauration des vitraux de l'église

Les vitraux de l'église Saint-Denis avaient subi quelques dégradations ces dernières années et, avec le temps, ils s'étaient fragilisés.

La commune de Briis-sous-Forges, après les avoir protégés de quelques

"indélicats" avec des grilles, a décidé de les rénover.

Les vitraux ont été entièrement refaits dans les règles de l'art. Leur nettoyage complet a permis, en outre, de retrouver les coloris un peu oubliés du vitrail : des couleurs magnifiques, bleues, vertes, jaunes et rouges dans les parties supérieures visibles depuis l'intérieur de l'église.

Bravo à Florent Boissonnet, artisan verrier, qui a réalisé ce travail remarquable.

Des rampes pour accéder à l'église

L'entreprise Flavigny, mandatée par la commune, a procédé à la pose de mains courantes à l'église Saint-Denis.

En effet, l'accès à l'édifice par la porte centrale s'avérait compliqué pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Réalisées dans les règles de l'art patrimonial, ces rampes s'intègrent parfaitement dans l'architecture de l'Église et permettent maintenant un accès plus sécurisé.

Préparation du chantier de la maison de santé

Au mois d'avril, les services techniques municipaux ont procédé au débroussaillage partiel de la parcelle destinée à accueillir la maison de santé pluridisciplinaire. Avant la construction de cette dernière, il était nécessaire de réaliser des travaux de dévoiement de deux canalisations qui se trouvent sous le terrain.

Il s'agit d'une canalisation d'eau potable appartenant au SIAEP d'Angervilliers et qui alimente la commune de Forges-les-Bains et d'une canalisation d'eaux usées appartenant au Syndicat d'Assainissement de la région de Limours (SIAL). Ces deux syndicats se sont regroupés pour la maîtrise d'ouvrage de ces travaux qui ont démarré au mois de mai et qui se termineront fin juin.C'est l'entreprise Travaux Publics de l'Essonne (TPE) qui a été choisie après une procédure d'appel d'offres.

La commune a profité de ces travaux pour terminer la viabilisation d'un terrain, situé au bout de la parcelle, qui a été vendu à un particulier en vue d'y construire une maison d'habitation.

Quant aux travaux de la maison de santé pluridisciplinaire, ils débuteront à l'automne.

La réforme des rythmes scolaires prend un nouvel élan à Briis

Les enfants seront toujours à l'école de 9h à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et les mercredis de 9h à 12h30.

Une évolution de l'organisation du temps scolaire se produira à la rentrée de septembre afin de mieux prendre en compte les rythmes des enfants.

La réforme des rythmes scolaires mise en place en 2014 a consisté à organiser le temps d'école autour de neuf demi-journées dont cinq le matin, considérant qu'il s'agissait du moment le plus propice aux apprentissages. Le temps ainsi libéré est occupé par de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) proposées par la Mairie. À Briis, nous avons choisi de faire de ces activités des moments d'ouverture et de découverte, gratuits et accessibles à tous.

Cette année, nous avons mis en place une organisation qui nous a été imposée par le Directeur Académique de l'Éducation nationale (DASEN). Fidèles à nos engagements, nous avons réuni plusieurs fois un comité de pilotage afin d'observer et d'analyser cette nouvelle organisation et ses conséquences sur le quotidien des enfants. Puis, au mois de mai, le Maire a relancé une nouvelle concertation qui nous a conduits à soumettre un nouveau projet d'organisation du temps scolaire.

Ce projet a été approuvé à l'unanimité en Conseil d'école et validé par le Directeur Académique. Ce nouveau dispositif sera donc mis en place pour la rentrée en septembre 2015.

Dans les faits, les enfants seront toujours à l'école de 9h à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et les mercredis de 9h à 12h30. Le temps de la pause méridienne sera de 1h45 permettant toujours d'organiser deux vrais services de restauration dans de bonnes conditions, tout en respectant plus le rythme des maternelles. Le temps de classe recommencera à 13h45 mais, deux fois par semaine - les lundis et jeudis en maternelle et les mardis et vendredis en élémentaire - la classe s'arrêtera à 15h15 pour céder la place aux activités périscolaires proposées par les animateurs de la commune. Les activités proposées se dérouleront sur un temps plus long que l'année écoulée permettant ainsi la mise en œuvre d'un éventail plus important d'ateliers.

L'ensemble des acteurs de l'éducation, enseignants, parents, personnels de restauration, animateurs et assistantes maternelles, vont donc travailler, dès maintenant, ensemble, pour que l'année scolaire 2015-2016 soit plus propice encore à la réussite scolaire.

Emmanuel Dassa
Maire-adjoint, chargé de la Vie scolaire

Les nouveautés de la Médiathèque

Les livres sont de fantastiques portes ouvertes vers l'imaginaire, la connaissance et les cultures humaines. Ils nous offrent la compréhension du monde qui nous entoure, la rencontre avec ceux qui nous ont précédés et conjuguent la découverte des autres et de nous-mêmes.

Temps glaciaires • *Polar* • **de Fred Vargas**

À Paris, une vieille dame est retrouvée morte dans sa baignoire, les veines des poignets tranchées.

Suicide ou meurtre ?

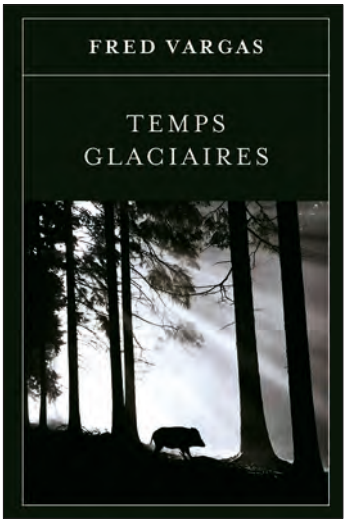

Une autre mort suspecte et paraissant liée les mène alors dans les Yvelines et jusqu'en Islande.

Une nouvelle enquête du commissaire Adamsberg et ses collègues. Du pur Vargas !

Ce n'est pas toi que j'attendais • *Bande dessinée* • **de Fabien Toulmé**

Fabien Toulmé raconte les premières années de sa fille trisomique, sans rien épargner à son lecteur : le verdict de la maladie, le rejet de ce bébé différent pendant longtemps, puis progressivement, l'immense amour qui naît chez le papa de cette petite fille unique.

Pour découvrir d'autres nouveautés et coups de cœur de notre équipe rendez-vous samedi **4 juillet à 11h** à la médiathèque pour découvrir notre sélection "La valise de l'été".

La guerre des Mùs, tome 1 • *Jeunesse* • **de Lisa Fiedler**

Hopper est une souris d'animalerie qui va se sauver avec sa sœur et son jeune frère dans les égouts de New-York.

Séparés dans leur fuite, Hopper est recueilli par Zucker, le rat d'Atlantia, un royaume convoité par les souris Mùs dont Hopper est originaire.

Une histoire animalière de cap et d'épée pleine de rebondissements. Une aventure qui vous tiendra en haleine.

Le coup de cœur des médiathécaires de Briis-sous-Forges

Je vous écris dans le noir • *Roman* • **de Jean-Luc Seigle**

L'histoire vraie de Pauline Dubuisson, jeune femme qui a fait les gros titres de la presse en 1950 en assassinant son ex-fiancé.

Après la prison, elle part s'installer au Maroc et refait sa vie.

Quand elle rencontre Jean, elle se retrouve très vite dans la situation qui l'avait poussée au crime quelques années plus tôt…

Notre avis : Très bien écrit et haletant jusqu'à la fin, un portrait de femme juste et poignant.

Conseil municipal
Séance du 2 mars 2015

1. Débat d'orientations budgétaires
Notre Commune ayant dépassé le seuil de 3 500 habitants, un Débat d'orientation budgétaire (DOB), permettant d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif et du budget annexe assainissement doit avoir lieu chaque année.
Le Conseil a donc entendu le Maire Adjoint en charge des Finances et a pris note de ces orientations.

2. Autorisation donnée au Maire d'acheter les parcelles cadastrées "le Vaux Laurent" : Parcelles ZE-16 et ZE-276
Afin de préserver ces parcelles de toute urbanisation, en accord avec la SAFER (organisme intervenant sur les terrains agricoles) et les actuels propriétaires, la Commune se porte acquéreur de ces terrains d'une superficie de 39 a 32 ca, au prix de 4 500 €.
À l'unanimité (pour 23).

3. Autorisation donnée au Maire de signer tous compromis de vente et actes authentiques de la parcelle cadastrée chemin de la Garenne : Parcelle F-1929
Monsieur le Maire est autorisé à signer la vente du terrain situé chemin de la Garenne lot B de 365 m² au prix de 135 000 €.
À l'unanimité (pour 23).

4. Abattement de 10% sur la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides
Un abattement de 10 % sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation est institué en faveur des personnes handicapées ou invalides, conformément à l'article 1411 II 3 bis du Conseil général des Impôts.
L'abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas personnellement les conditions précitées mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures qui satisfont à une au moins des conditions précitées.
À l'unanimité (pour 23).

5. Tarification de la vente de maquettes de bâtiments communaux
Les tarifs de vente des maquettes à construire des bâtiments communaux à compter du 1er mars 2015 : une maquette : 5 €, quatre maquettes : 15 €.
À l'unanimité (pour 23).

6. Mise à jour du tableau des effectifs
Le Conseil municipal, doit fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le cadre des avancements de grade, il est nécessaire de créer trois postes : 1 adjoint d'animation 1re classe à temps complet, 1 adjoint technique 1re classe à temps complet, 1 adjoint administratif 1re classe à temps complet,
À l'unanimité (pour 23).

7. Opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de communes du pays de Limours
Les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR précisent que le transfert à la Communauté de communes de la compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme intervient automatiquement le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. Toutefois, la loi autorise les communes à s'opposer à ce transfert automatique, si au moins 25% des communes membres de la CCPL, représentant au moins 20% de sa population s'y opposent au plus tard dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans.
Si ce transfert de la compétence urbanisme était adopté, les communes perdraient les moyens de gérer l'aménagement et les conditions d'urbanisation de leur territoire. La CCPL serait seule maîtresse de la gestion de l'urbanisation, du développement et de l'aménagement du territoire de ses communes membres en application d'un PLUI qui découlerait directement du SCOT.
Le Conseil décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan local d'Urbanisme à la CCPL et de transmettre cette délibération à la CCPL ainsi qu'aux services de l'État.
À l'unanimité (pour 23).

8. Demande de subvention d'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2015 : réalisation d'aménagement permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la Maison des enfants
Le Conseil municipal, souhaitant améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la Maison des Enfants, décide la réalisation d'un accès en béton désactivé sur l'ensemble des abords de la Maison. Cette action complète la démarche volontariste de la commune pour rendre accessible tous les bâtiments publics. La réalisation de ce projet rend nécessaire l'obtention de subventions spécifiques à ce projet.
Il autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne l'inscription de ce projet de réalisation au bénéfice de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2015, selon le plan de financement suivant :
Dépenses 41 487,50 € HT ;
État : DETR 2015 = 20 743,75 € et Commune = 20 743,75 €.
À l'unanimité (pour 23).

9. Jury d'assises
Après tirage au sort, à partir de la dernière liste électorale, le Conseil propose les personnes suivantes : Mme Maryvonne Gomes épouse Malard, M. Thibault Valieres, Mme Madeleine Rousseau, M. Joran Le Goff, M. Laurent Pennont, M. Jean-Pierre Walter, Mme Solange Brunerye épouse Fudali, M. Bruno Vacossin, Mme Tiphaine Patte.

10. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPEREC est coordonnateur
La directive européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 ouvre intégrale-

ment à la concurrence le marché intérieur de l'électricité. La Commune doit donc passer un appel d'offres pour la fourniture de l'énergie électrique qu'elle consomme. L'adhésion à un groupement public de commandes pour ces achats présente un intérêt réel car il permet de bénéficier de tarifs plus avantageux et d'éviter la charge de mener des appels d'offres. Le SIPPEREC est un syndicat intercommunal qui répond à cet objectif.
Le Conseil approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés et autorise le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
À l'unanimité (pour 23).

Motion du Conseil municipal : Non aux baisses massives des dotations de l'État !
La commune de Briis-sous-Forges, comme toutes les collectivités locales, va subir une baisse sans précédent des dotations de l'État, ce qui va réduire de manière importante sa capacité d'autofinancement et donc d'investissement.
En effet, le plan d'économies de 50 milliards d'euros, qui sera décliné sur les années 2015-2017, va entraîner une baisse importante des concours financiers de l'État de 3,7 milliards d'euros par an.
Déjà, en 2014, la commune a vu sa Dotation globale de fonctionnement (DGF) amputée de plus de 22 000 € au titre de la contribution de Briis-sous-Forges au "redressement des comptes publics" alors même que la commune n'est en rien responsable des déficits publics de l'État. Comme toutes les communes, le budget de Briis-sous-Forges est voté chaque année à l'équilibre et ne comporte pas de déficit. En 2015, la commune devrait subir une nouvelle baisse de 54 000 € !
À cette austérité budgétaire imposée, que nous contestons vigoureusement, s'ajoute l'augmentation des dépenses de fonctionnement consécutives à la Réforme des rythmes scolaires qui ne seront pas entièrement compensées par les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
De plus, les financeurs traditionnels de la Commune (Conseil général, Conseil régional, Agence de l'Eau Seine-Normandie et CAF) subissent eux aussi ces mêmes contraintes et réduisent en conséquence leurs subventions.
Notre Commune a traversé la crise financière et sociale de ces six dernières années sans dégradation de la qualité de ses services publics, grâce à une gestion attentive des ressources locales. Dans ce contexte très difficile pour les finances publiques, nous sommes déterminés à poursuivre cette politique maîtrisée sans faire supporter davantage le poids de la crise aux Briissoises et Briissois.
C'est dans la lucidité de ce constat de difficultés croissantes mais aussi dans un esprit de détermination et d'action que le Conseil municipal demande au Gouvernement :
1- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
2- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
3- une réunion urgente de la Conférence nationale des finances publiques pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant négativement les budgets des collectivités locales.
Motion adoptée à l'unanimité (pour 23).

Briis est une commune de moins de 3 500 habitants (lors des dernières élections municipales). Elle n'est donc pas dans l'obligation d'ouvrir les colonnes du bulletin municipal à l'opposition. Toutefois, le Maire a proposé au Conseil municipal d'offrir cette possibilité afin de favoriser l'expression démocratique de chaque groupe en fonction de sa représentativité. Nous rappelons que cette tribune est libre et que les propos n'engagent que leurs auteurs (textes originaux, sans modification, ni correction).

Groupe "Un nouveau souffle pour Briis"
Opposition municipale

Aire d'accueil des gens du voyage

Entre Gometz-le-Châtel et Gometz-la-Ville, une aire de grand passage pour les gens du voyage est projetée. Elle n'a plus rien à voir avec celle que la CCPL a déjà financée à Limours, car ce sont désormais des capacités d'accueil de centaines de personnes qui sont prévues. On comprend que le Maire ait "oublié" d'en informer les briissoises et les briissois : ce projet illustre parfaitement ce qui nous attend si sa volonté d'intégrer la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay se concrétise. En effet les grosses communes de la CAPS (Palaiseau, Les Ulis) soumises à obligation d'accueil se défausseront des problèmes sur les plus petites. Aujourd'hui, c'est Gometz, aux portes de la CCPL, qui est touchée. Demain et compte-tenu de leurs réserves foncières ce seront les communes de l'actuelle CCPL. Et comment imaginer que la voix des briissois pèsera face aux oukazes du Préfet et d'un Président de CAPS issu d'une commune de 20 000 habitants ? Cette affaire ne fait pas que montrer les revirement de l'Etat et leurs conséquences sur nos communes. Elle révèle le futur qui nous attend si Briis rejoint la CAPS : des décisions imposées par des personnes déconnectées de notre quotidien, pour qui nous sommes juste bons à exécuter et nous taire. Soutenir nos voisins de Gometz n'est pas seulement faire preuve de solidarité. C'est aussi marquer notre refus du fonctionnement dans lequel le Maire veut nous entraîner.

F. Hache, J.C. Nominé, N. Schoettl

Groupe "Ensemble pour vivre Briis Autrement"
Majorité municipale

Refuser la fermeture de services de santé de proximité

De nombreux hôpitaux sont en restructuration dans le département de l'Essonne, accentuant le risque de désertification médicale dans de nombreux territoires.

Depuis plusieurs mois, citoyens, personnels hospitaliers, patients, syndicats de la santé, ou encore élus protestent contre la fermeture de la maternité de Dourdan et la suppression des lits de réanimation à Arpajon. Ces décisions, qui ont été prises par l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la Direction du Centre hospitalier Sud-Essonne, menacent jusqu'à l'existence même de ces établissements primordiaux pour les habitants de notre territoire.

La commune de Briis-sous-Forges en décidant la réalisation d'une Maison de santé pluridisciplinaire a pris le parti de favoriser le maintien et le développement d'une politique publique de santé de proximité. C'est donc tout naturellement que nous soutenons le maintien de la maternité de Dourdan et du service de réanimation d'Arpajon.

À Dourdan, les sages-femmes craignent pour la prise en charge et le suivi des patientes. En effet, seul un tiers des femmes qui accouchaient à Dourdan iront accoucher à Étampes.

Où iront les autres ? Que ce soit à Arpajon ou à Rambouillet, les maternités sont saturées et aucun protocole partenarial n'a été mis en place.

À Arpajon, le transfert du service réanimation au Centre hospitalier du Sud Francilien pourrait nuire à son efficacité et serait désastreux au regard de la situation économique de l'hôpital. Il est question d'une perte budgétaire de 2 à 3 millions d'euros, soit l'équivalent de 60 postes. De plus, la diminution des moyens alloués à cet établissement depuis plusieurs années pose également la question de la surcharge des urgences.

C'est donc tout le maillage de santé de notre territoire qui est remis en cause. Sous couvert de rationalisation de la dépense publique, on éloigne le citoyen et le patient des services publics. Mais la santé ne peut pas seulement être évaluée à partir de données comptables.

Ainsi à l'image des initiatives prises par l'Association de défense de l'Hôpital de Dourdan qui a organisé le 20 juin dernier une manifestation de protestation à laquelle ont participé les élus de Briis, nous devons rester tous mobilisés pour défendre la qualité d'un service public de santé de proximité pour tous.

Vous pouvez compter sur les élus de la majorité de Briis-sous-Forges pour être vigilants et poursuivre les combats pour garantir la continuité de ces services.

Manifestation contre la fermeture de la maternité de Dourdan.

Mairie de Briis-sous-Forges
Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges
Tél. 01 64 90 70 26 • Fax 01 64 90 79 65
accueil@briis.fr • www.briis.fr

Horaires de la Mairie
Les lundi, mercredi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

Permanence des élus (pour les urgences)
Le week-end : 06 08 58 80 94.

Horaires de la Médiathèque
Mardi : de 16 h 30 à 19 h
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h
Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Horaires de la Ludothèque
Mercredi et samedi : de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h à 18 h

de la Maison des jeunes et de la vie associative
Les mardi, jeudi, vendredi : de 16 h à 19 h
Les mercredi, samedi et vacances scolaires :
de 14 h à 17 h pour les 11-15 ans
de 17 h à 19 h pour les 15-17 ans

Permanence de l'assistante sociale
Tous les lundis de 13h30 à 18h.
Prise de rendez-vous obligatoire
avant le jeudi soir au 01 69 63 35 90.

Permanence juridique
Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.
Inscription préalable obligatoire en Mairie.

Plan canicule

Pour prévenir les risques liés à la chaleur, des précautions de base s'imposent. En cas de malaise ou de coup de chaleur, l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (Inpes) recommande d'appeler le 15 sans tarder. Mais pour éviter d'en arriver là, il suffit de suivre quelques mesures simples de prévention adaptées à l'âge et à l'activités.

Personnes âgées

Chez les seniors, le risque principal est lié au coup de chaud (hyperthermie). La régulation de la température du corps s'effectue notamment grâce à la transpiration. Or, au-delà d'un certain âge, le corps transpire moins : il a du mal à maintenir sa température à 37 °C. La sensation de soif peut également être émoussée, ce qui n'incite pas à boire.

Conseils :

- Se mouiller la peau plusieurs fois par jour avec un brumisateur ou un gant de toilette tout en se ventilant, à l'aide d'un éventail.
- Prendre des douches fraîches plusieurs fois par jour.
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée.
- Lors des sorties, rester à l'ombre, porter un chapeau et des vêtements clairs, amples et légers.
- Manger normalement en fractionnant les repas, boire environ 1,5 litre d'eau par jour et ne pas consommer d'alcool.
- Maintenir son domicile à l'abri de la chaleur, les volets clos. Garder les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur. Aérer le domicile en fin de journée, en provoquant des courants d'air.

À Briis, la Mairie recense chaque année les personnes âgées fragilisées et isolées. Un réseau de solidarités d'élus et de bénévoles se met en place dans le village auprès de ces personnes pour leur apporter les conseils utiles et l'assistance en cas de fortes chaleurs.

Enfants et adultes

À l'occasion des fortes chaleurs, le corps transpire pour se maintenir à la bonne température. Cette perte d'eau peut entraîner une déshydratation chez l'enfant ou l'adulte.

Conseils :

- Éviter les activités physiques trop intensives pendant les heures les plus chaudes de la journée.
- Ne jamais rester en plein soleil sans protection (chapeau, vêtements, lunettes de soleil et crème solaire).
- Faire particulièrement attention aux nourrissons : leur faire boire fréquemment de petites quantités d'eau au biberon, les découvrir, leur donner des bains tièdes, les sortir tôt le matin ou en fin d'après-midi, quand la chaleur est tombée.
- Manger comme d'habitude, mais en fractionnant les repas et ne pas consommer d'alcool.
- Penser aussi à prendre des nouvelles de ses proches, de ses voisins et notamment des personnes âgées !

Leila Oumrani,
Conseillère municipale, déléguée à l'Information
et ***Christine Duval***
Maire-adjointe, chargée de l'Action sociale et solidaire

des activités tout l'été

BRIIS-SOUS-FORGES

Bulletin municipal n°86

Directeur de la publication :
Bernard Vera.

Coordinatrice de rédaction :
Leila Oumrani.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Caroline Cerf, Jean-Charles Champagnat, Claudine Chappe, Emmanuel Dassa, Didier Dubois, Christine Duval, Annick Ledoux, Christiane Lépissier, Danielle Marsin, Michel Massiou, Colette Protin, Karine Sanchez, Inès Vera, Valérie Vervisch.

Photos et maquette :
Service communication de la Mairie de Briis-sous-Forges.

Photo page 3 : © Lebrun

Photos pages 8-9 : C. Lépissier et C. Poline

Photo page 15 : © Valentine Boudiès

Impression et brochage :
Print Price • Impression sur papier labellisé PEFC issu de forêts gérées durablement.

Votre enfant :

- **est à l'école primaire, le Centre de Loisirs de Briis est là pour l'accueillir.**
- **passe en 6e, il peut faire le plein d'activités à la Maison des Jeunes et de la Vie associative.**